

Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2022

Procès-verbal de séance

Le 04 novembre 2022 à 09 heures 00 (1^{ère} convocation), à l'Hôtel du Département des Alpes de Haute-Provence, s'est réunie l'Assemblée générale ordinaire, mais celle-ci n'a pas pu délibérer en l'absence de quorum. Il a été désigné un secrétaire de séance en l'absence de M. Dauphin, à savoir M. Claude Camilleri. Une présentation a tout de même été effectuée pour recueillir les avis et observations des membres, ci-après relaté.

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Quorum
1er Collège	13	5	60,00%
2ème Collège	35	29	35,56%

Le 14 décembre 2022 à 15 h 30 à l'Hôtel du Département des Alpes de Haute-Provence, l'Assemblée générale s'est réunie suite à une 2^{ème} convocation, sans condition de quorum, et ci-après relaté. M. Claude Camilleri a été désigné secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence de chaque personne entrant en séance, ci-annexée.

Conformément à l'article 11 des statuts de IT04, l'assemblée générale se réunit sous la présidence de Monsieur Michel DALMASSO en qualité de Président de IT04, Monsieur Claude CAMILLERI assurant le secrétariat de séance.

La feuille de présence, faisant apparaître que 27 membres sont présents et que 14 sont représentés, est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance et reste à la disposition des adhérents.

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Quorum
1er Collège	8	3	36,67 %
2ème Collège	19	11	16,67 %

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Les pouvoirs des personnes représentées ;
- Le texte des rapports proposés ;
- Les procès-verbaux de l'Assemblée générale du 19 novembre 2020 ;

L'ensemble des éléments évoqués ci-dessus est disponible sur simple demande et sur un espace sécurisé à l'adresse Internet : <https://www.it04.fr/Agence-departementale-IT04-ingenierie-territoriale.Q.htm>

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée générale ;
- **Rapport AG-22-01** – Documents budgétaires 2021 (approuvé par le CA du 25/03/21) ;
- **Rapport AG-22-02** – Documents budgétaires 2022 (approuvé par le CA du 29/03/22) ;
- **Rapport AG-22-03** – Point sur l'activité de IT04 (au 05/10/22) ;
- **Rapport AG-22-04** – Programme d'activité prévisionnel 2022-2023 ;
- Echanges avec les adhérents sur le fonctionnement de l'agence et ses missions.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour et appelle l'assemblée à se prononcer sur les rapports qui suivent.

1. Rapport AG-22-01 – Documents budgétaires 2021 (approuvés par le Conseil d'administration du 25/03/2021)

1.1 – Compte de gestion 2020

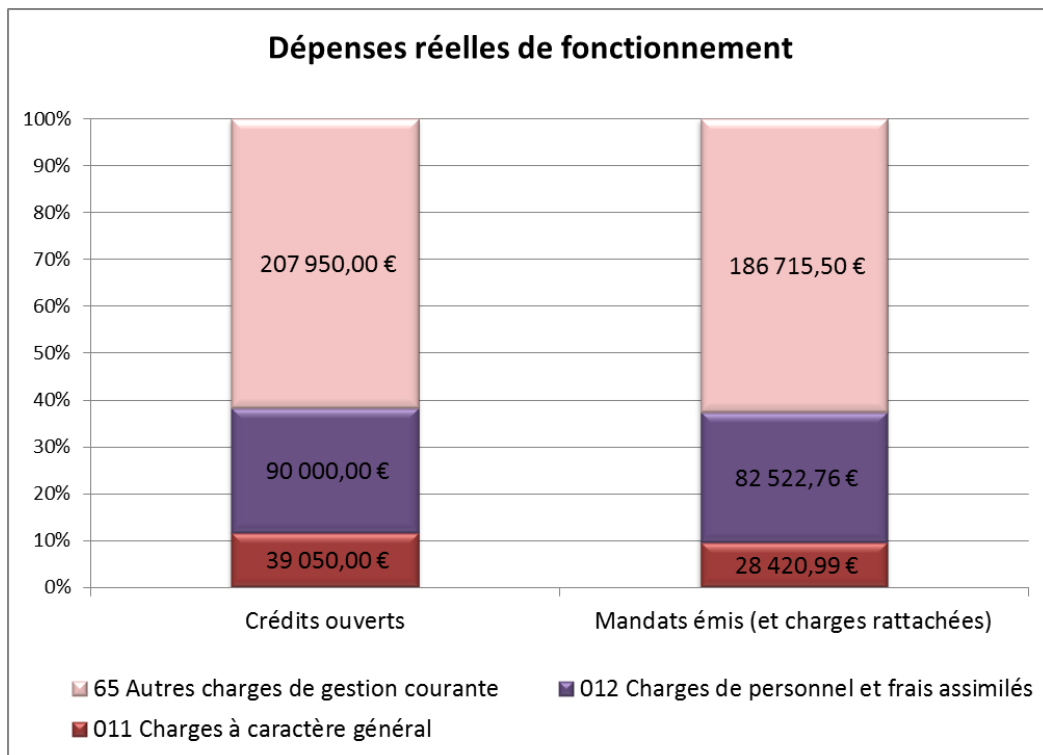
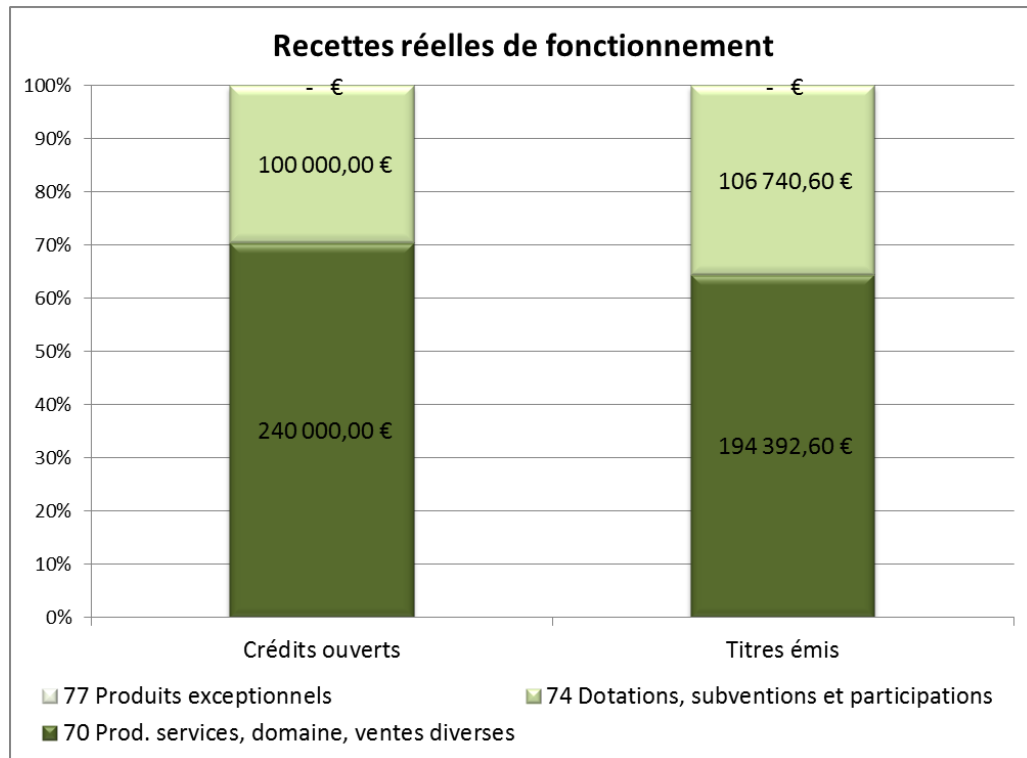
Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le compte de gestion 2020.

00412 - AGENCE DEP-INGENIERIE/TERR 04
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 169,80	396 670,92	399 840,72
Titres de recettes émis (b)	1 305,00	301 300,87	302 605,87
Réductions de titres (c)		167,67	167,67
Recettes nettes (d = b - c)	1 305,00	301 133,20	302 438,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 169,80	396 670,92	399 840,72
Mandats émis (f)	1 101,42	300 813,42	301 914,84
Annulations de mandats (g)		1 849,17	1 849,17
Dépenses nettes (h = f - g)	1 101,42	298 964,25	300 065,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	203,58	2 168,95	2 372,53
(h - d) Déficit			

1.2 – Compte administratif 2020

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le compte administratif 2020.



Des précisions sont apportées sur : le compte administratif 2020 présentant un résultat positif en investissement (203,58 €) et positif en fonctionnement (2 168,95 €) et portant le résultat de clôture de l'exercice à 58 839,87 €. Il est conforme au compte rendu de gestion 2020 de la payeuse départementale.

L'exercice 2020 se solde par un résultat :

RÉSULTAT PROPRE À L'EXERCICE	
En investissement	203,58 €
En fonctionnement	2 168,95 €

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat N-1 se présente comme suit :

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
En investissement	
Résultat de l'exercice	203,58 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	169,80 €
Résultat de clôture de l'exercice	373,38 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 168,95 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	56 670,92 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2020)	
Résultat de clôture de l'exercice	58 839,87 €
Résultat global	59 213,25 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, le Conseil d'administration a affecté le résultat du compte administratif 2020 de la façon suivante :

- Report du solde d'exécution d'investissement positif pour 373,38 € : Compte 001 - Recettes - Solde d'investissement reporté,
- Report du résultat de fonctionnement positif pour 58 839,87 € : Compte 002 - Recettes - Résultat de fonctionnement reporté.

1.3 – Budget primitif 2021

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le budget 2021. Il s'équilibre pour un montant de 391 621,22 euros HT en dépenses et en recettes. La hausse du budget primitif par rapport à 2020 s'explique par la reprise du résultat 2020 dès le budget primitif, alors qu'il se faisait habituellement au budget supplémentaire. On constate ainsi une stabilité entre le BP 2021 et le budget total voté en 2020 (BP+BS).

Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d’investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
	Dépenses	Recettes
Investissement		
Crédits d'inv. Votés	2 781,35	2 407,97
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		373,38
Total de la section d'inv.	2 781,35	2 781,35
Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	388 839,87	330 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		58 839,87
Total de la section de fonct.	388 839,87	388 839,87
Total du budget	391 621,22	391 621,22

- En recettes de fonctionnement (hors affectation du résultat 2020) : 330 k€ (-3%), dont les 2/3 issus des prestations
 - Les cotisations (105 k€) : aucune adhésion supplémentaire
 - Les prestations (225 k€) : stabilisation des commandes des adhérents
- En dépenses de fonctionnement (hors dépenses imprévues): 380 k€, dont environ 85% issus des frais de personnels
 - Le remboursement de la mise à disposition des personnels (320 k€) dont un tiers est lié au fonctionnement de la structure (90 k€ environ)
 - L’abondement de diverses lignes dont la rémunération de tiers (analyses d’eaux usées) en lien direct avec le niveau d’activité de IT04 (26 k€) et les dépenses diverses, stables par rapport à 2020
- En investissement : moins de 3 k€ pour des acquisitions d’équipements numériques

En l’absence de commentaires des membres, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l’unanimité.

2. Rapport AG-22-02 – Documents budgétaires 2022 (approuvés par le Conseil d'administration du 29/03/2022)

2.1 – Compte de gestion 2021

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le compte de gestion 2021.

Résultats budgétaires de l'exercice

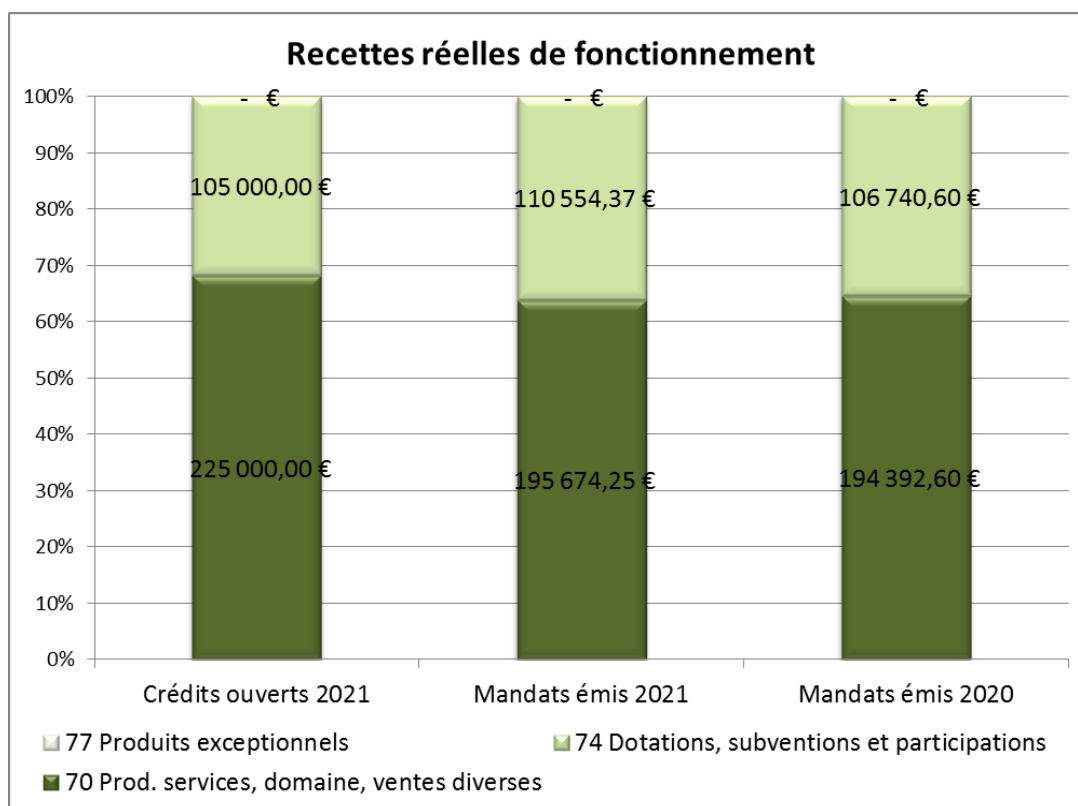
00412 - AGENCE DEP-INGENIERIE/TERR 04

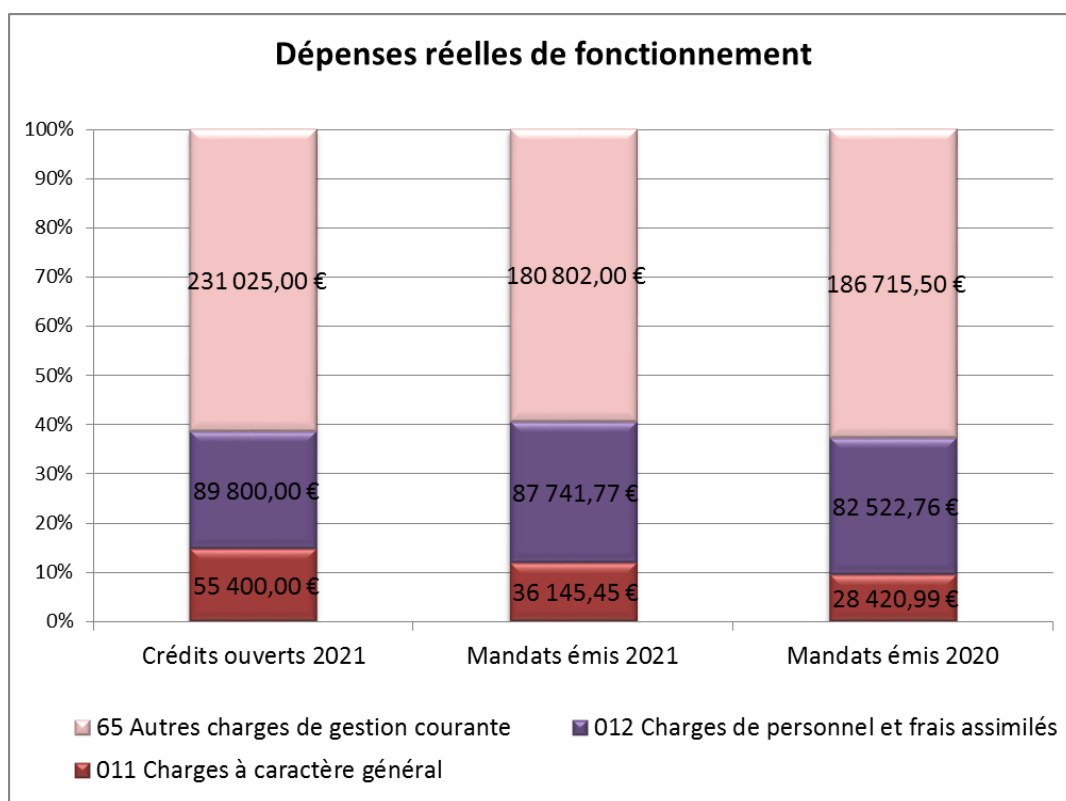
Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 781,35	388 839,87	391 621,22
Titres de recette émis (b)	2 407,97	306 651,96	309 059,93
Réductions de titres (c)		423,34	423,34
Recettes nettes (d = b - c)	2 407,97	306 228,62	308 636,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 781,35	388 839,87	391 621,22
Mandats émis (f)	2 564,01	307 367,39	309 931,40
Annulations de mandats (g)		270,20	270,20
Depenses nettes (h = f - g)	2 564,01	307 097,19	309 661,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	156,04	868,57	1 024,61

2.2 – Compte administratif 2021

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le compte administratif 2021.





Le compte administratif 2021 se caractérise ainsi par le niveau de réalisation suivant :

- Titres émis :
 - Fonctionnement: 306 228,62 €
 - Investissement : 2 407,97 €
- Mandats émis
 - Fonctionnement: 307 097,19 €
 - Investissement : 2 564,01 €

L'exercice 2021 se solde par un résultat :

RÉSULTAT PROPRE À L'EXERCICE	
En investissement	- 156,04 €
En fonctionnement	- 868,57 €

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat N-1 se présente comme suit :

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
En investissement	
Résultat de l'exercice	- 156,04 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	373,38 €
Résultat de clôture de l'exercice	217,34 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 868,57 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	58 839,87 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2021)	
Résultat de clôture de l'exercice	57 971,30 €
Résultat global	58 188,64 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, le Conseil d'administration a affecté le résultat du compte administratif 2021 de la façon suivante :

- Report du solde d'exécution d'investissement positif pour 217,34 € : Compte 001 - Recettes - Solde d'investissement reporté,
- Report du résultat de fonctionnement positif pour 57 971,30 € : Compte 002 - Recettes - Résultat de fonctionnement reporté.

2.3 – Budget primitif 2022

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le budget 2022. Il s'équilibre pour un montant de 385 217,48 euros HT (391 621,22 euros HT en 2021) en dépenses et en recettes. La légère baisse du budget primitif par rapport à 2021 s'explique par la reprise du résultat négatif de l'exercice 2021 mais surtout par une baisse prévisionnelle de l'activité en matière de voirie. Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement		
Crédits d'inv. Votés	2 246,18	2 028,84
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		217,34
Total de la section d'inv.	2 246,18	2 246,18
Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	382 971,30	325 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		57 971,30
Total de la section de fonct.	382 971,30	382 971,30
Total du budget	385 217,48	385 217,48

- En recettes de fonctionnement (hors affectation du résultat 2021) : 330 k€ (-3%), dont les 2/3 issus des prestations
 - Les cotisations (105 k€) : aucune adhésion supplémentaire
 - Les prestations (220 k€) : stabilisation des commandes des adhérents
- En dépenses de fonctionnement (hors dépenses imprévues): 367 k€, dont environ 85% issus des frais de personnels
 - Le remboursement de la mise à disposition des personnels (310 k€) dont un tiers est lié au fonctionnement de la structure (90 k€ environ)
 - L'abondement de diverses lignes dont la rémunération de tiers (analyses d'eaux usées) en lien direct avec le niveau d'activité de IT04 (34 k€) et les dépenses diverses, stables par rapport à 2021
- En investissement : moins de 3 k€ pour des acquisitions d'équipements numériques

En l'absence de commentaires des membres, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

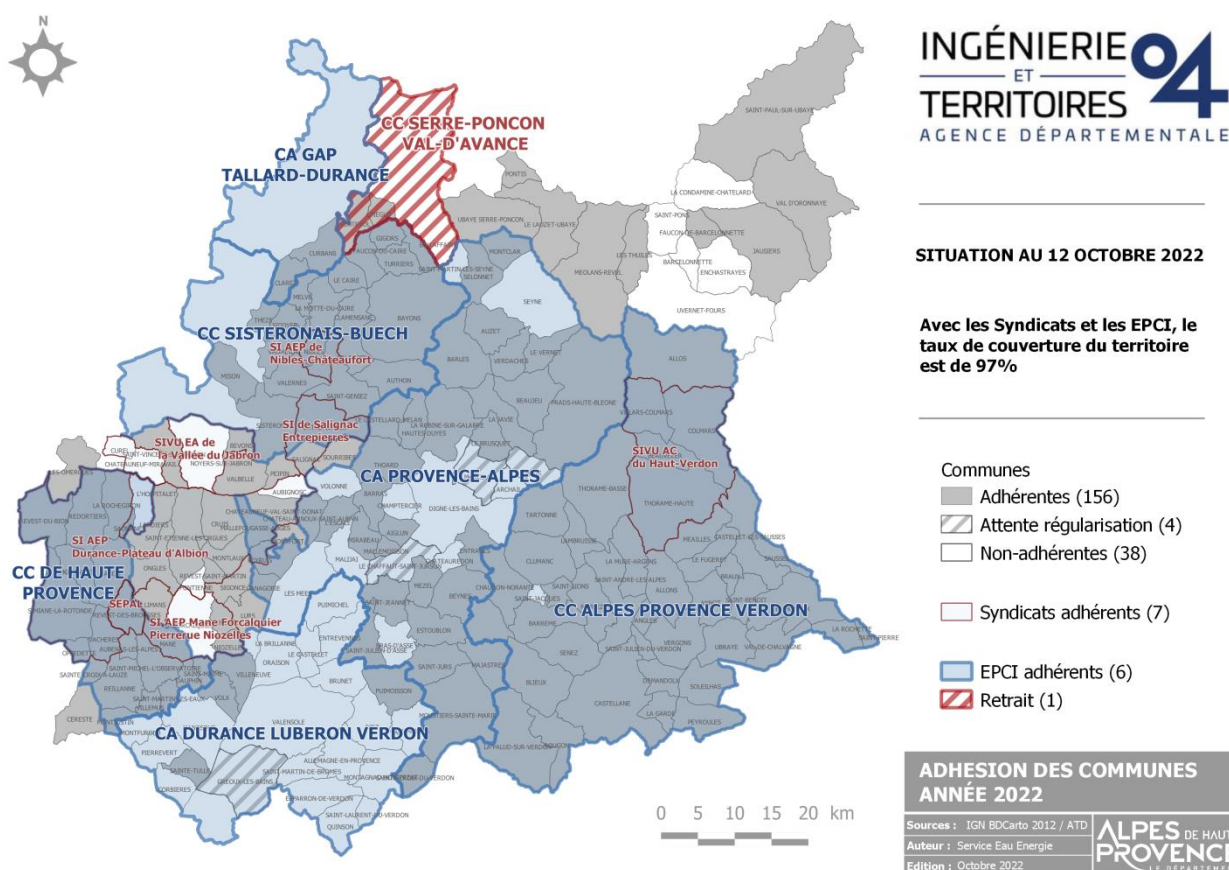
3. Rapport AG-22-03 – Point sur l’activité de IT04 (au 05/10/22)

Le président de séance, assisté des représentants de l’administration de IT04, procède à une présentation générale de IT04, notamment pour les nouveaux élus, en rappelant :

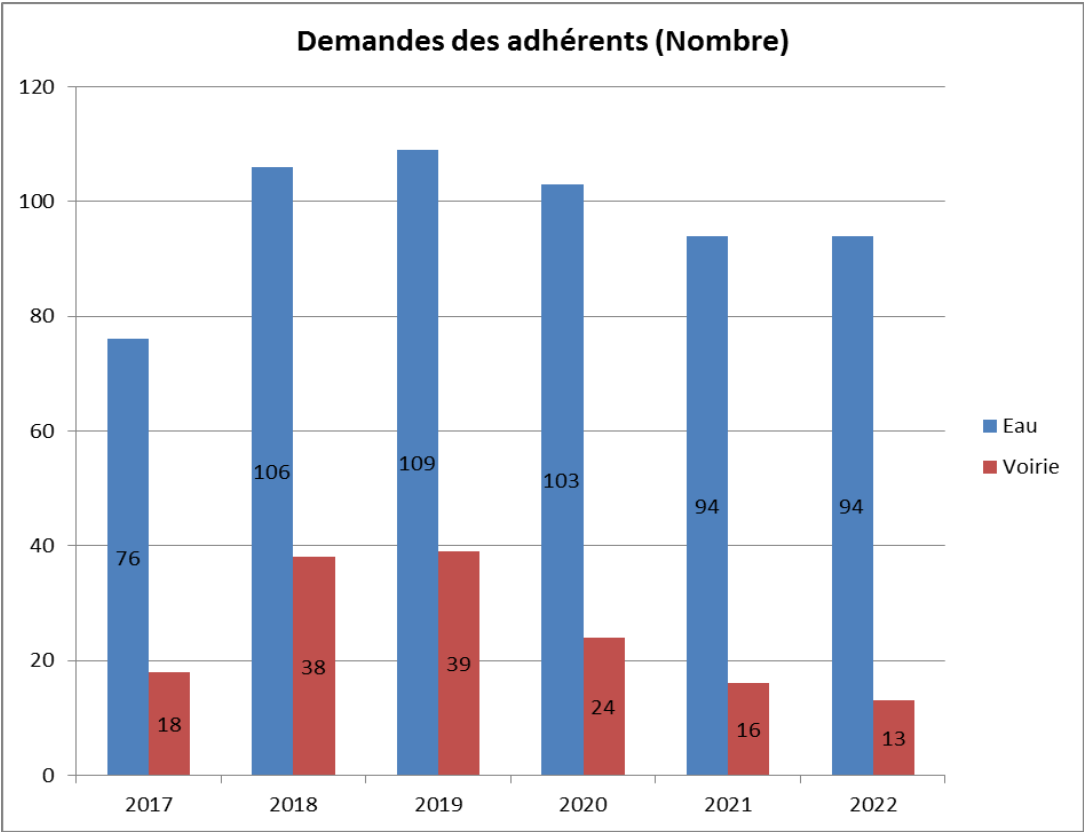
- Son fondement juridique et sa raison sociale,
- Son positionnement parmi les acteurs locaux,
- Les principes d’adhésion,
- Le niveau d’investissement des services de IT04 et les coûts correspondants.

Puis il présente l’activité de la structure sur l’année écoulée. La carte des adhésions présentée ci-après (situation au 12 octobre 2022) fait ressortir une bonne couverture de IT04 sur la quasi-totalité du territoire (soit au niveau intercommunal, soit au niveau communal).

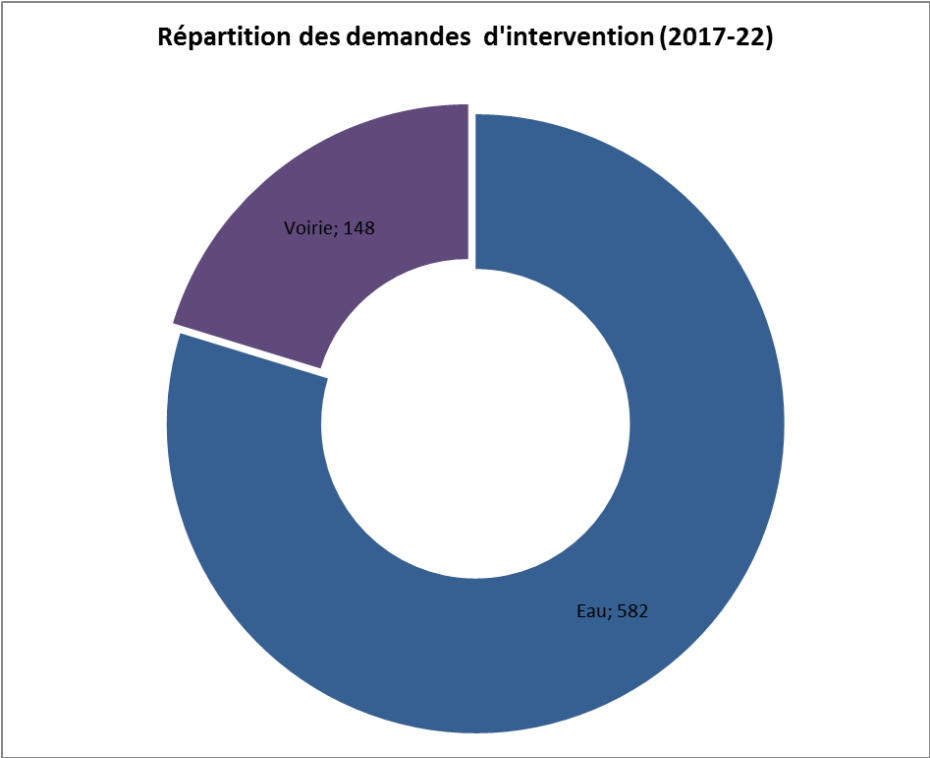
Le nombre d’adhérents est stable (170 adhérents à ce jour – 2 retraits et 9 nouvelles adhésions) et la majeure partie de ceux-ci cotisent sur l’ensemble des services (Base, Eau et Voirie).



107 demandes ont été enregistrées en 2022, contre 110 en 2021. La baisse observée depuis 2018-2019 est essentiellement due à l'émergence des intercommunalités compétentes en matière d'eau, qui ont centralisé des demandes anciennement faites par les communes,



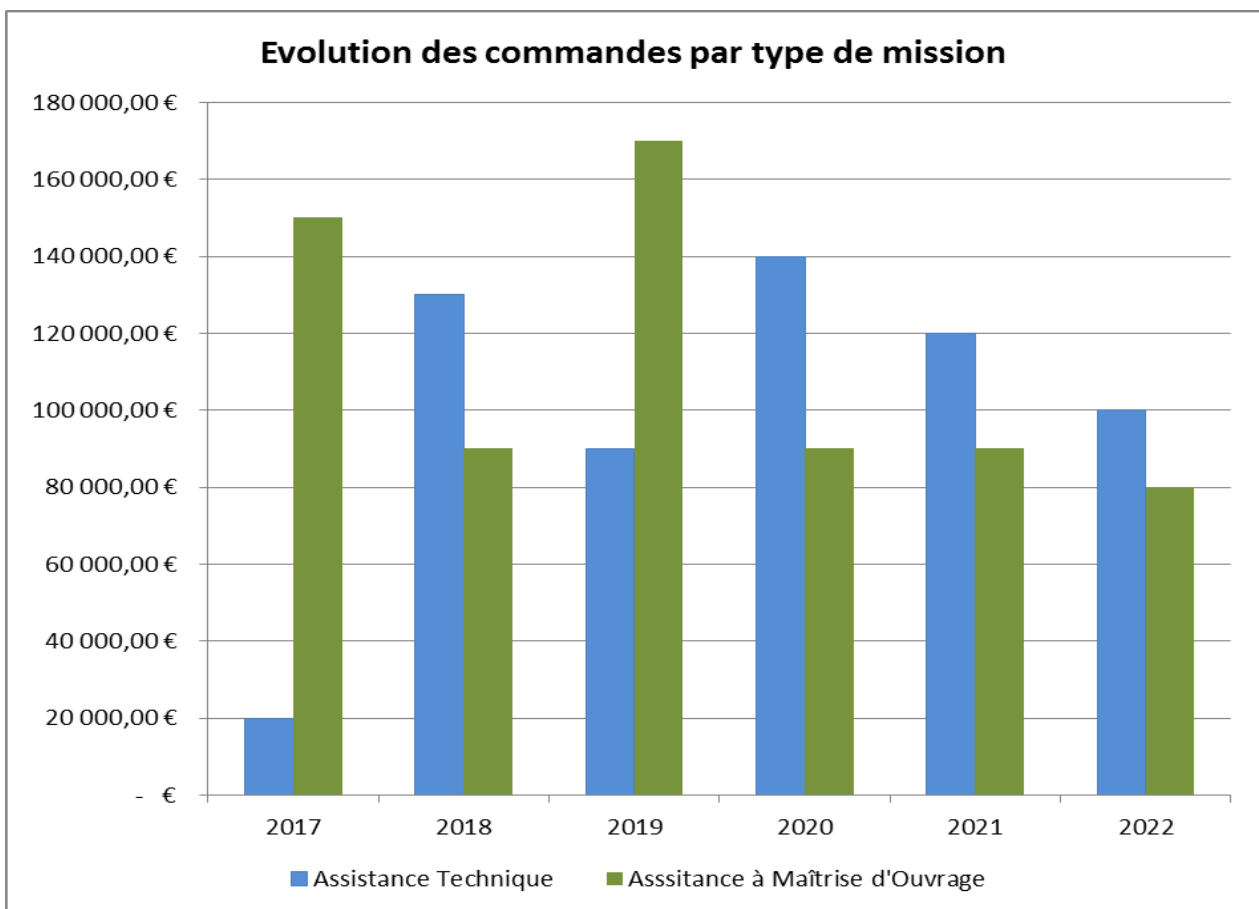
80% des demandes concernent le domaine de l'eau, 20% les routes et moins de 1% d'autres sujets (8 demandes sur les bâtiments notamment).



Les demandes d'intervention concernent massivement les missions où les services du Département sont historiquement présents en matière d'ingénierie publique. IT04 n'est pas encore systématiquement identifié comme une structure d'appui multi-compétences capable de fournir des services variés ou des conseils adaptés pour orienter efficacement les adhérents vers d'autres acteurs. Peu de demandes « spontanées » et divergeant des thématiques de l'eau ou de la voirie remontent des territoires.

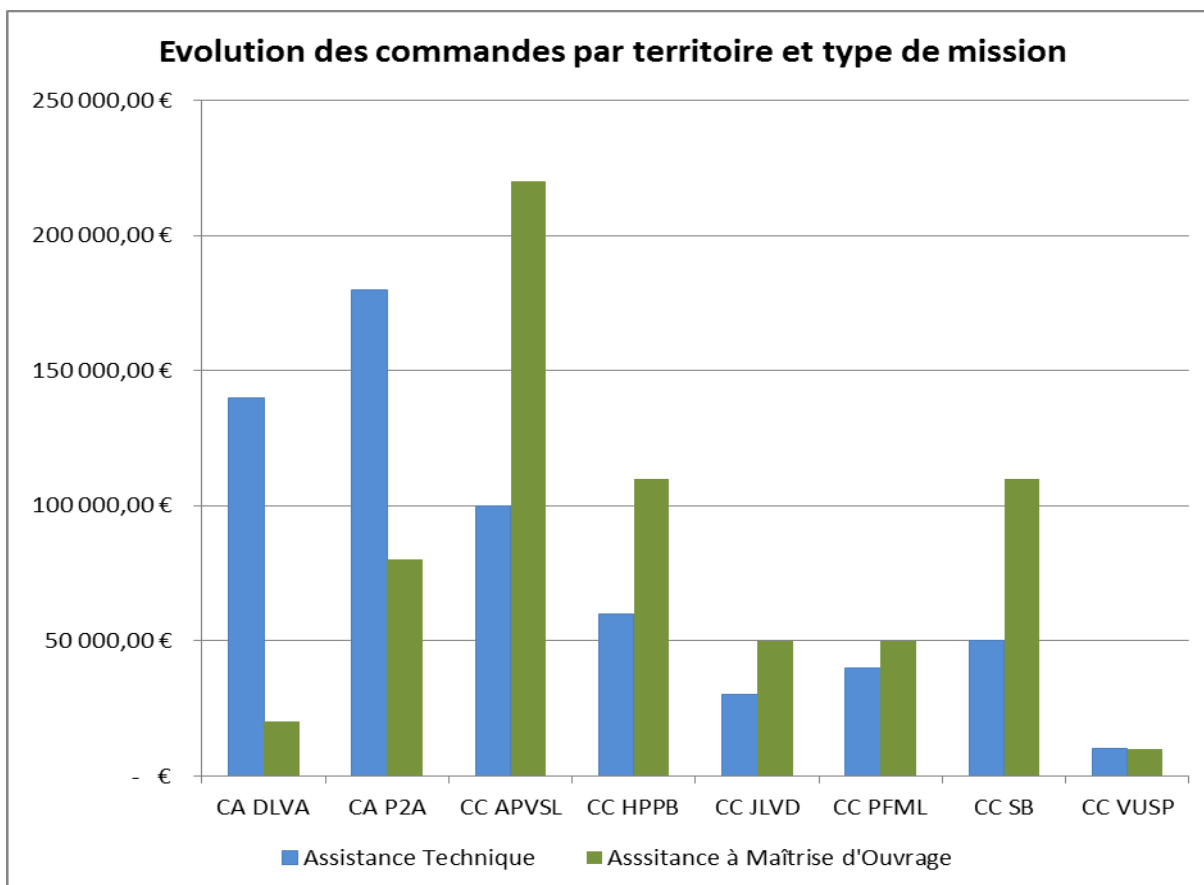
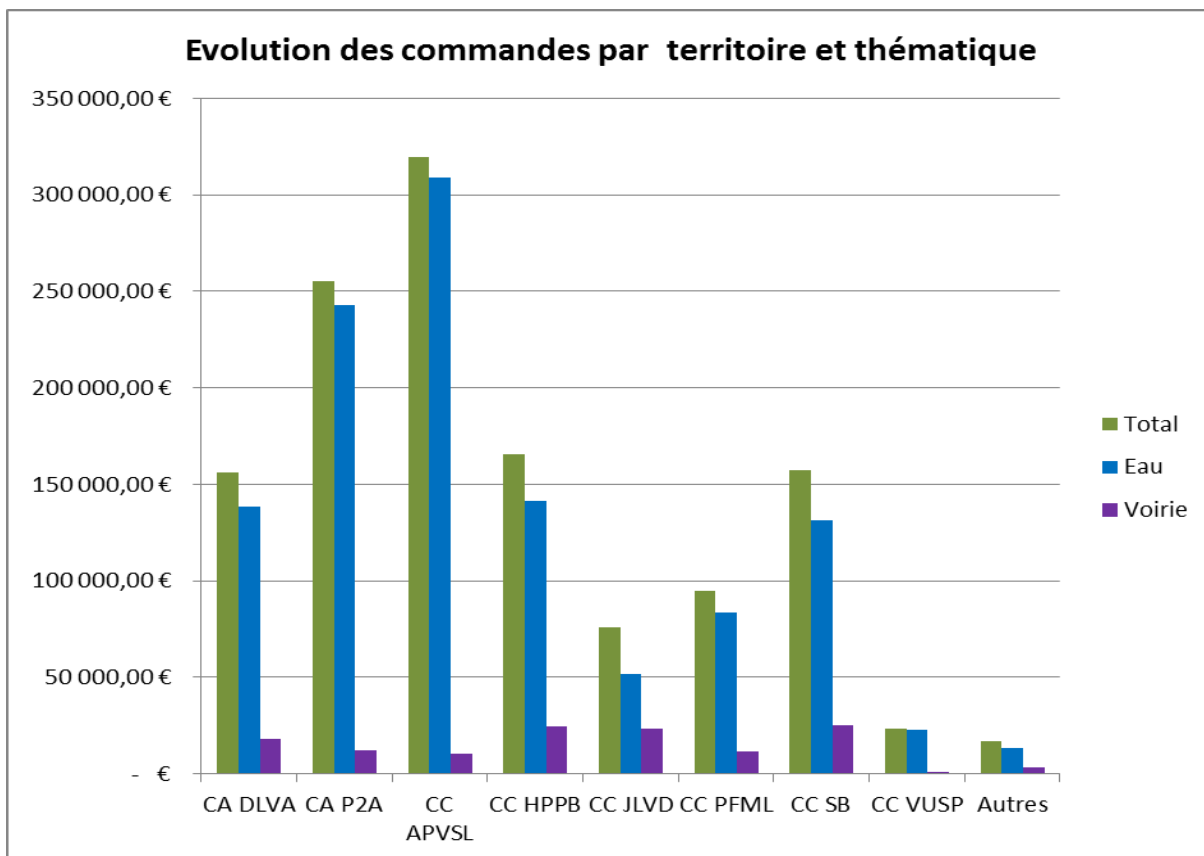
L'illustration ci-après permet d'analyser la répartition des demandes d'intervention par type de missions :

- L'assistance technique à un niveau très élevé dans le domaine de l'eau : une situation atypique,
- Une AMO complète surtout développée dans les services de l'eau,
- Les études routières centrées sur les phases très en amont des projets, et en retrait sur l'assistance technique, à un niveau « anormalement » bas.

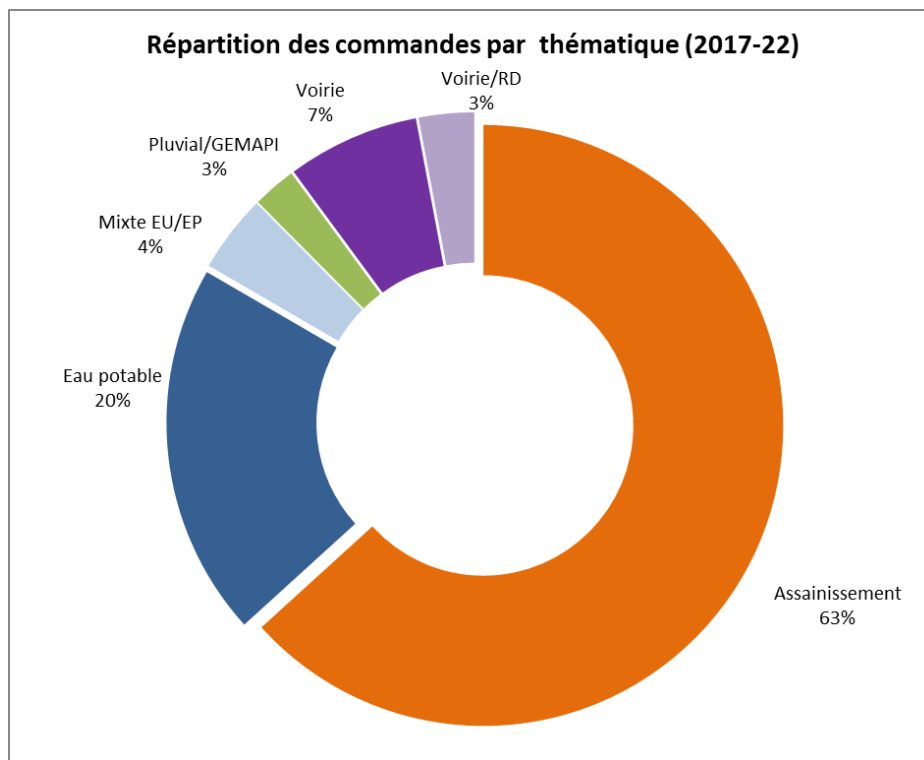


Si on se concentre sur l'analyse territoriale (périmètre des EPCI) des demandes d'adhérents, l'analyse montre une répartition assez homogène des sollicitations.

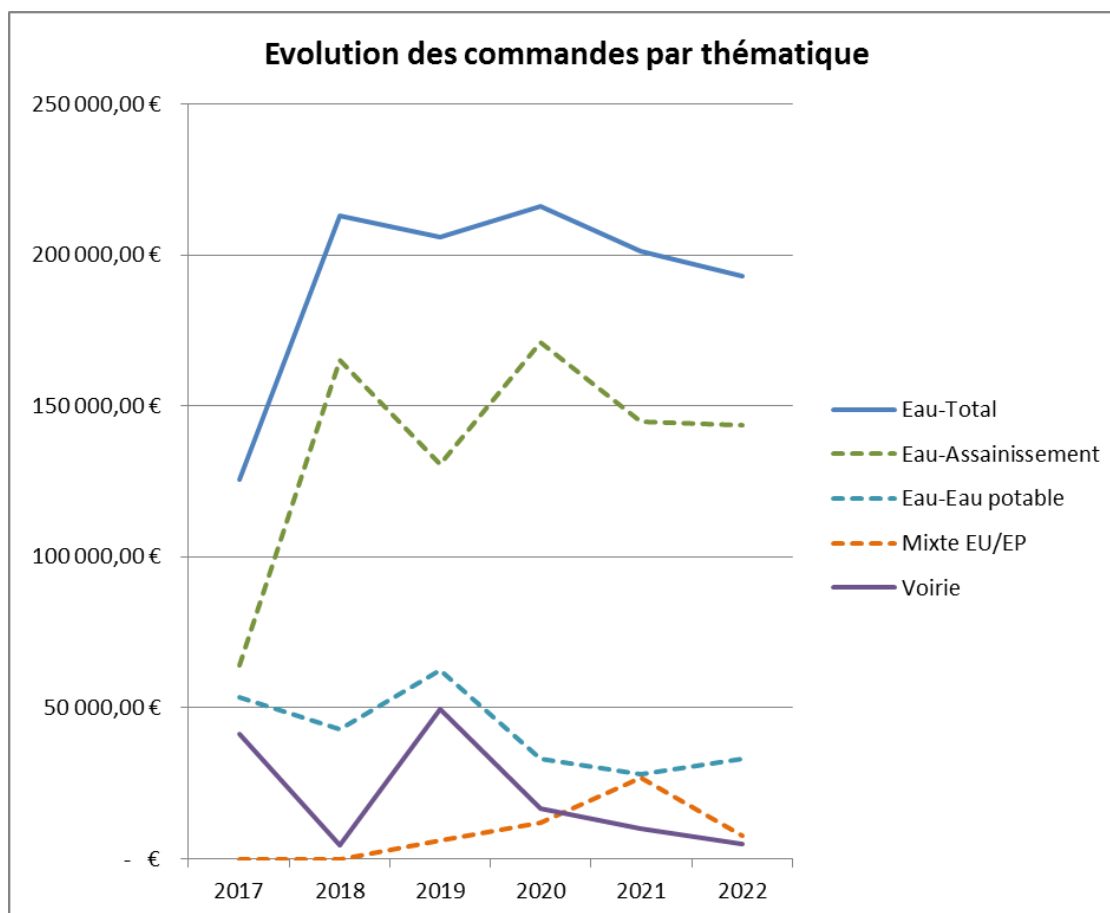
- Une répartition des demandes assez fidèle au poids relatif de chaque territoire,
- Le territoire de l'Ubaye est atypique avec peu de demandes, quelle que soit la thématique (aucune intervention en assainissement, anecdotique sur le volet routier),
- Une forte demande est constatée sur les territoires les plus « ruraux »,
- Une part d'assistance technique très marquée sur les EPCI compétents sur l'eau.



Les services en charge de la thématique « eau » assurent l'essentiel de l'activité avec 90% des engagements de commandes depuis la création de l'agence.



Cette situation confirme un déséquilibre important avec les projections initiales de l'activité, en décalage avec les remontées de besoins des territoires. Un lien peut être fait avec la diminution de prise en charge des missions « Voirie » par l'Agence, entraînant de facto une baisse du potentiel d'activité et un arrêt de la communication auprès des adhérents.



Le rythme des demandes et des commandes auprès de IT04 s'est rapidement stabilisé autour de 200 k€ par an (en 2022, les chiffres tiennent compte d'un prévisionnel raisonnable pour le dernier trimestre).

Dans le détail, la baisse de l'engagement des missions « Voirie » a été compensée par une importante dynamique des missions « Eau » jusqu'à la mi-2021 où ces dernières ont connu un tassement lié à plusieurs facteurs :

- Baisse des demandes sur certaines missions d'assistance liées à des échéances réglementaires (à coup de charge et lissage sur les années postérieures),
- Rééquilibrage des missions d'assistance technique entre IT04 et le programme d'activité du Département conventionné avec l'Agence de l'eau. Dans ce dernier cas, les interventions sont essentiellement financées par ces 2 partenaires, même si elles s'intègrent dans une stratégie globale d'accompagnement des collectivités locales (en cumulé l'activité reste ainsi stable).

Les années 2020-21 marquent également un tassement de l'activité, en raison de la pandémie de Covid19 et du renouvellement des exécutifs locaux faisant suite aux élections municipales (anticipé au niveau du prévisionnel d'activité), sur certains projets d'investissement dont le report a impacté les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (réseaux et voirie essentiellement).

Les demandes relatives à la question de l'eau sont toujours dynamiques, y compris sur des thématiques qui étaient moins développées lorsque IT04 n'existait pas (ingénierie de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux).

Ces services sont également consultés sur des aspects complémentaires à leurs missions de base qui nécessitent des formations professionnelles spécifiques. Cela concerne des missions d'AMO dont le contenu peut être assez poussé, notamment lorsque les maîtres d'ouvrage ne souhaitent pas faire appel à de la maîtrise d'œuvre externalisée (appui au suivi administratif des marchés de travaux, conseils sur les prestations techniques annexes, dossiers réglementaires...).

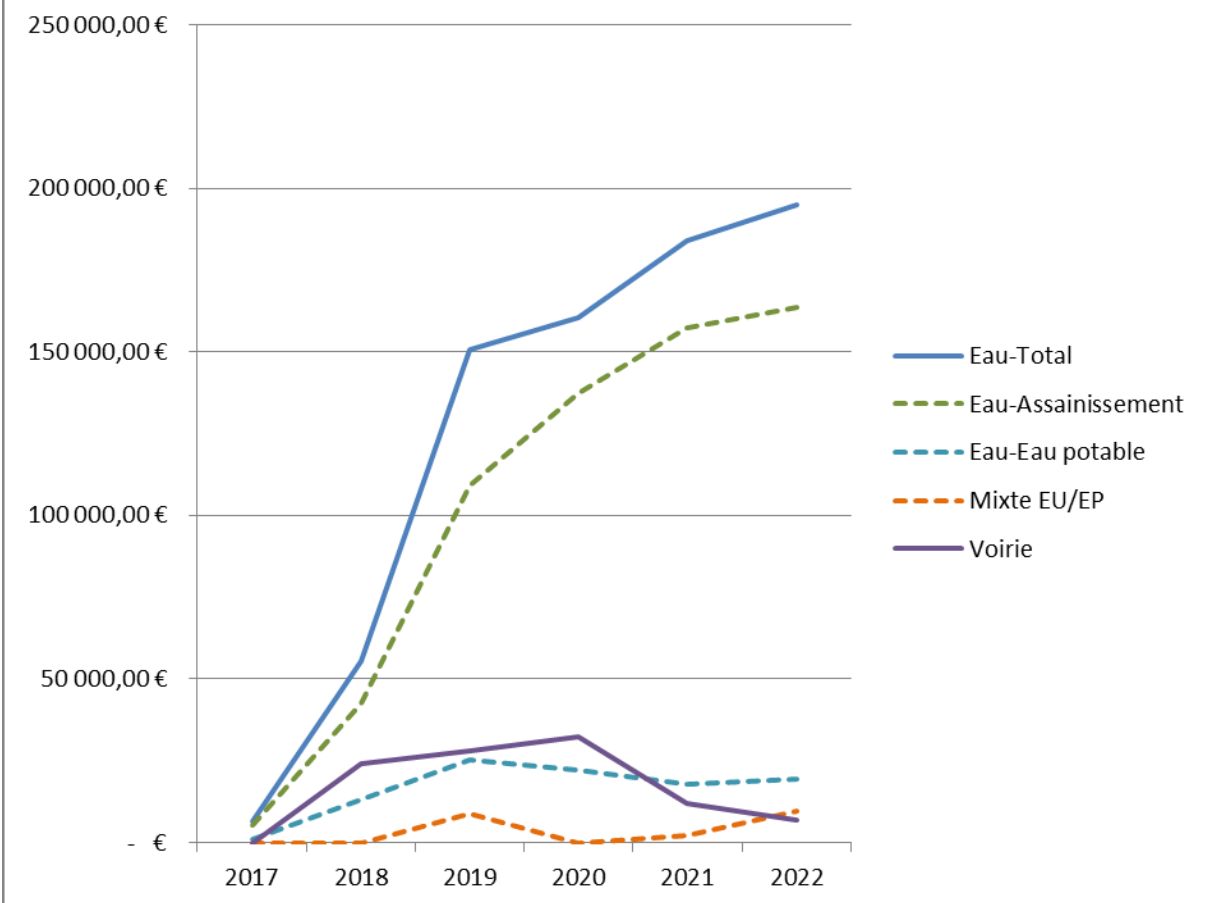
Le volume de missions « routières » se répartit sur de nombreux agents qui sont par ailleurs mobilisés sur d'autres missions que celles IT04. Il s'agit d'une différence notable avec les services en charge de l'« Eau ». De plus, les agents doivent développer une nouvelle approche auprès des adhérents, finalement assez différente de celle pratiquée au quotidien dans les services départementaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage diverge en de nombreux points des missions de gestionnaire du réseau routier ou de maître d'œuvre interne.

L'analyse de l'exécution des missions peut également se faire via la facturation (remboursement des moyens mis à disposition) des missions auprès des adhérents.

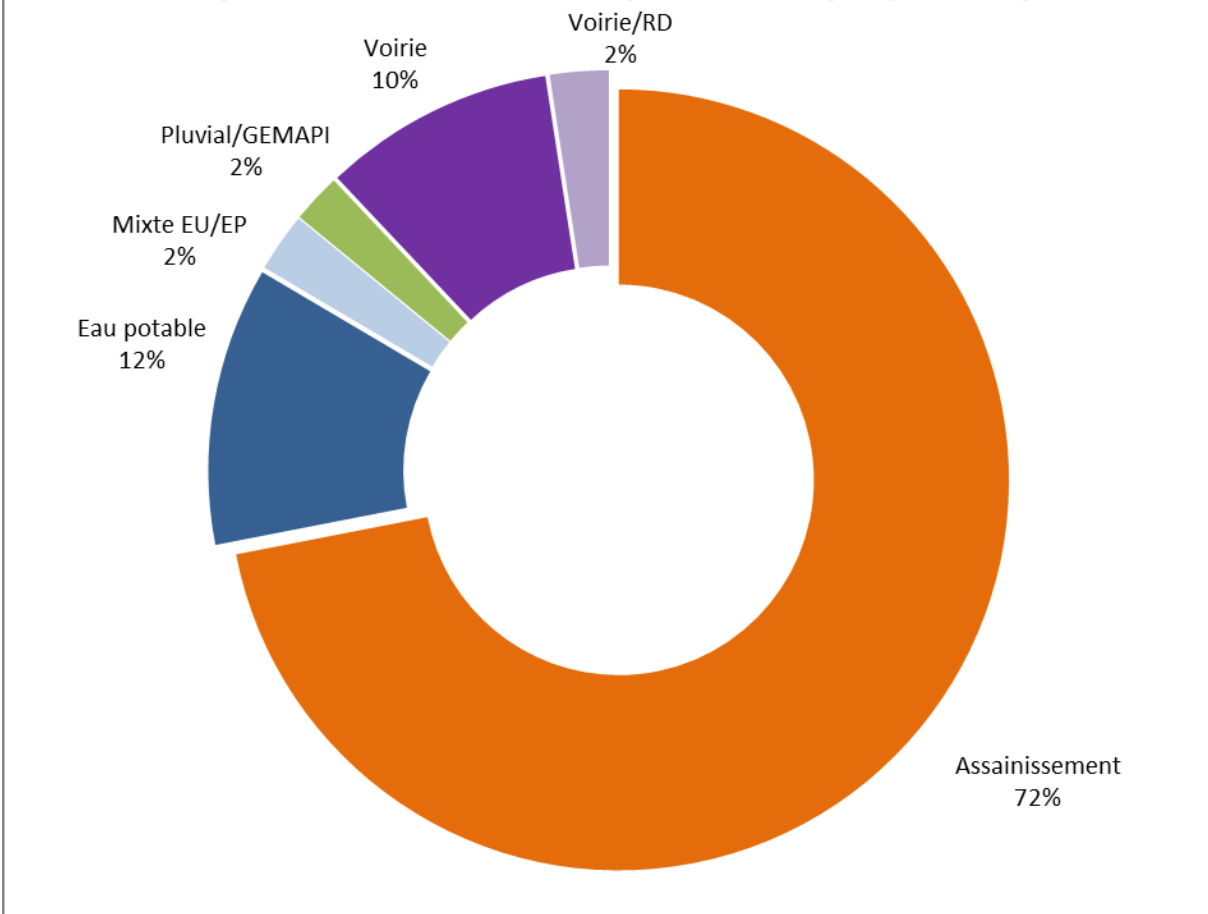
Les caractéristiques de la répartition de la facturation par thématique (2017-22)

- Des services routiers réactifs avec un taux de facturation excellent, sur un volume assez limité et surtout en baisse malgré une opération atypique de 2019 soldée en 2020 (1/3 des montants voirie facturés),
- Les services en charge de l'assainissement progressent avec une stabilisation de l'activité,
- La thématique de l'eau potable se stabilise à un niveau en-dessous des prévisions avec des projets qui s'étalent sur de longues périodes.

Evolution de la facturation par thématique



Répartition de la facturation par thématique (2017-22)



Concernant la gestion courante de la structure :

Les caractéristiques du budget de IT04 et son exécution

- 98 % des crédits affectés à la section de fonctionnement, dont 90 % des dépenses affectées au remboursement des moyens mis à disposition (90 k€ pour 1,5 ETP affectés directement auprès de IT04)
- 65 % des recettes liées aux prestations effectuées par les services (missions spécifiques au profit des adhérents grâce à la mise à disposition « collective » des services du Département)
- Les cotisations des adhérents (dont celle du Département) qui financent les mises à disposition individuelles (1,5 ETP) ainsi que les charges courantes de la structure

Les caractéristiques de la gestion comptable

- L'organisation de la chaîne comptable mise à disposition de IT04 a apporté une plus-value pour l'Agence (peu d'apports pour la préparation budgétaire mais une sécurisation des procédures de gestion et fiscales)
- Malgré quelques anomalies comptables résiduelles, les méthodes mises en place depuis plusieurs années se sont stabilisées et restent efficaces en termes de délais de traitement
- Le maintien du recours à un cabinet d'expertise comptable est préconisé pour sécuriser l'exécution budgétaire sur le plan fiscal

L'évolution de la couverture en assurances de IT04 (prise en charge de la maîtrise d'œuvre-MOE)

- Plusieurs consultations sont restées infructueuses, confirmant les difficultés rencontrées par l'ensemble des opérateurs dans ce domaine, publics ou privés
- Compte-tenu de ce constat et du plan de charge 2022 concernant l'évolution des missions envisagées (cf. ci-après), il a été décidé de mettre en suspens le projet de développement des missions de MOE

La réorganisation des moyens humains affectés à IT04

Il est présenté les évolutions qui ont été mise en œuvre en partenariat entre IT04 et le Département pour renforcer les ressources humaines sur 2 thématiques en particulier :

- La performance énergétique des bâtiments : 1 ETP recruté au mois de septembre 2022
- La voirie et les aménagements connexes : 2 ETP recrutés à partir de fin 2022

D'autres ajustements de l'organisation des services ont permis d'élargir l'offre dans le domaine de l'eau (assistance technique en assainissement et Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Lors de l'Assemblée générale du 04 novembre 2022, des questionnements ont, à nouveau, été formulés sur les modalités d'adhésion des communes lorsqu'un EPCI adhère. M. Montel a évoqué les 2 possibilités :

- Classique : l'EPCI n'adhère que pour ses propres compétences, les communes sont donc soumises au paiement d'une adhésion
- Solidaire : l'EPCI adhère pour l'ensemble des communes composant son territoire et prend en charge l'ensemble des cotisations.

M. DALMASSO souhaite rencontrer et travailler avec chaque EPCI pour faire évoluer les modalités d'adhésion.

En l'absence d'autres commentaires des membres, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

4. Rapport AG-22-04 – Programme d'activité prévisionnel 2022-2023

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, procède à la présentation du programme d'activité prévisionnel.

Thématique « eau potable »

Au-delà de la consolidation des activités d'assistance technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est prévu le développement de sujets spécifiques concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (schémas et contrôles PEI).

Ce point a également été développé lors de l'Assemblée générale du 04 novembre 2022 où Monsieur DALMASSO a marqué sa volonté de travailler sur cette problématique. Monsieur MONTEL précise que les missions d'aujourd'hui se portent sur la recherche de prestataires privés que ce soit pour la réalisation de schémas directeurs ou le contrôle des points de DECI (PEI référencés). A plus long terme, les missions pourraient évoluer vers le contrôle des PEI en régie.

Les représentants de Provence Alpes Agglomération précise qu'aujourd'hui se pose très régulièrement le problème de l'imbrication des enjeux Eau Potable et DECI.

M. DALLAPORTA e pose la question de pouvoir réaliser des schémas directeurs partiels (secteurs géographiques) pour limiter les coûts directs et indirects (travaux).

M. PASCAL (Technicien « eau potable de IT04) répond que cela n'est pas possible au regard des critères des financeurs et des directives des services de secours. Il est donc nécessaire d'anticiper dès que possible cette étape de réalisation des schémas directeurs.

Thématique « assainissement »

Au-delà de la consolidation des activités d'assistance technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est prévu le développement de sujets spécifiques concernant :

- Maintien des activités d'assistance technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Développement de sujets spécifiques
 - Cahiers de vie et analyses des risques de défaillance
 - Suivi annuel, diagnostics permanents et périodiques
 - Gestion du pluvial (schémas et gestion de points singuliers)

Thématique « performance énergétique »

Compte tenu des demandes spontanées de certains adhérents et du contexte d'explosion des coûts de l'énergie, IT04 et le Département ont validé en début d'année 2022 la création d'une offre de service dans ce domaine (1 ETP recruté depuis le 01/09/2022). L'agent en charge de cette thématique a ainsi présenté le plan d'action de IT04 :

- Le développement d'une nouvelle offre de service (4 thématiques thermiques et techniques du bâtiment) et son déploiement dès les premières prises de commandes (cf. éléments graphiques ci-après)
- Une intégration de l'intervention de IT04 en complémentarité avec les autres opérateurs, dont le Syndicat De l'Energie 04

Programme d'activité prévisionnel 2022-2023 – Missions « énergie »

AG-22-04

Assistance/Conseil
énergétique et technique

Audit
énergétique

ATMO
Programmation

ATMO
Suivi de travaux

Conception

Réalisation

Réception

Assistance - Conseil énergétique & technique

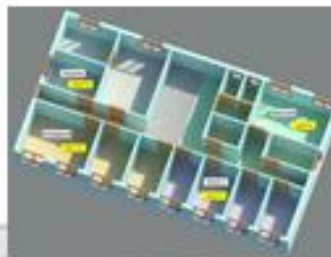
Thermique - Chauffage - Climatisation - Ventilation - Eau chaude - Eclairage - Gestion centralisée - Energies renouvelables - Solaire Thermique - Photovoltaïque - Géothermie - Chaufferie bois - Réseaux de chaleur

Audit énergétique selon définitions OPQIBI 19105 & RGE

Modélisation 3D - Simulation Thermique Dynamique
Calculs thermiques THCE-ex avec le logiciel Pléiades



ATMO Programmation technique et énergétique - PROG
Suivi de travaux - DET
Réception des travaux - AOR



16

Assemblée Générale n°5
Novembre 2022

INGÉNIERIE
ET TERRITOIRES
AGENCE DÉPARTEMENTALE

Thématique « voirie et aménagement »

Programme d'activité prévisionnel 2022-2023 – Missions « voirie »

AG-22-04

Assistance/
Conseil technique

AMO



17

Assemblée Générale n°5
Novembre 2022

INGÉNIERIE
ET TERRITOIRES
AGENCE DÉPARTEMENTALE

Compte tenu des demandes spontanées des adhérents et des difficultés de prise en charge de ces demandes par les services routiers départementaux, IT04 et le Département ont validé en début d'année 2022 la restructuration de l'offre de service dans ce domaine (2 ETP recruté et opérationnels fin 2022). L'agent en charge de cette thématique a ainsi présenté le plan d'action de IT04 :

- Résorption des anciennes demandes d'adhérents
- Déploiement de nouvelles missions en fonction des commandes selon les éléments graphiques présentés ci-dessus

Lors de l'Assemblée générale du 04 novembre 2022, IT05 était convié en sa qualité de membre du 3^{ème} Collège (Personnes qualifiées). Madame Valérie ROSSI, Conseillère départementale du canton de Chorges, a pris la parole pour présenter la structure. IT05 existe depuis 2014 (3 ans de plus que IT04). En matière de couverture, tous les EPCI adhèrent (hormis la Communauté d'Agglomération de Gap) ainsi qu'une cinquantaine d'ASA et la plupart des communes du département.

Ce sont près de 800 à 900 missions annuelles recensées pour une dizaine de domaines d'intervention, avec un budget de 600 000 €. 30 agents du Département sont mis à disposition représentant 12 ETP. Madame Stéphanie AYE, Directrice de IT05 apporte des précisions sur les domaines d'intervention que nous avons en commun et ceux qu'ils proposent en plus, notamment sur les marchés publics avec une centrale d'achats qui évolue en fonction des demandes des adhérents et des possibilités de mutualisation avec le Département. Elle souhaite par ailleurs travailler ensemble sur les territoires que nous avons en commun (Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch notamment).

En matière de télécommunications, M. le Maire de Mallemois fait part de son mécontentement, relayé par d'autres communes, concernant les conditions d'installation de la Fibre qui ont été faites au détriment de nombreuses considérations techniques (absence de travaux coordonnés, dégradations des ouvrages et équipements existants ...), ou réglementaires (autorisations de travaux, conditions de travail des entreprises sous-traitantes...). Il demande si le département ou IT04 pourrait apporter un appui aux territoires pour structurer le processus de déploiement et d'entretien du réseau.

Madame Laurie SARDELLA au titre de sa délégation au Conseil Départemental informe de la prise en compte du sujet et qu'un travail de réflexion va être mené.

Evolution des tarifs de remboursement des agents mis à disposition pour la réalisation des missions exécutées pour le compte des adhérents → Vote en Conseil d'administration nécessaire

Il est précisé l'obligation réglementaire de prendre en compte l'évolution des dépenses du Département dans le coût de la mise à disposition de ses services. Cette évolution se base sur le dernier Compte Administratif du Département. L'évaluation était en cours de finalisation au moment de l'AG en cours mais l'impact prévisible était limité (montant inférieurs aux indices d'évolution des prix).

Evolution des conditions d'adhésion

Il est présenté la possibilité de prévoir dans le règlement intérieur les modalités de traitement des collectivités qui ne se mettent pas à jour de leurs cotisations.

Les échanges ont ensuite porté sur l'utilité de réviser les règles fixant le montant des cotisations et les possibilités d'évolution : rappel de l'existant, limites connues du dispositif (complexité notamment), objectifs des scénarii (simplification, maîtrise du coût pour l'adhérent, respect des équilibres budgétaires pour IT04). Après cette présentation, il est indiqué que cela nécessitera une modification du règlement intérieur qui devra être soumise au vote du prochain Conseil d'Administration.

Orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires 2023, en lien avec le programme prévisionnel, sont synthétisées de la manière suivante :

- Maintien des recettes liées aux cotisations
- En fonction du retour des adhérents sur les nouvelles missions, il est envisagé une augmentation des recettes de 30%
- Stabilisation des dépenses, hors remboursement de la mise à disposition des services du Département qui évoluent au même rythme que les recettes liées aux prestations réalisées pour le compte des adhérents
- En cas d'évolution du catalogue de missions, les dépenses liées seront traitées par Décision Modificative

Evolutions statutaires – Organisation des AG

Il est enfin évoqué la mise à jour des statuts pour y intégrer la prise en charge de nouvelles thématiques (énergie notamment) sans recours au vote du CA, et se donner la possibilité de recourir au vote et à la participation à distance pour les instances de gouvernance. La modification des règles de quorum est également évoquée.

Lors de l'Assemblée générale du 04 novembre 2022, Madame Eliane BARREILLE conclue à une vraie attente des communes vis-à-vis de l'ingénierie. Concernant les recrutements de personnel qualifiés dans les différents domaines, elle rappelle que le Département a mis en place les moyens nécessaires au fonctionnement de IT04 et que sa volonté est de réussir à faire monter en puissance l'agence départementale. Monsieur DALMASSO confirme l'intérêt de structurer IT04 afin de répondre aux besoins des collectivités et réaffirme sa volonté de collaborer avec IT05.

Un débat est aussi mené sur la règle du quorum des Assemblées qui permettrait, si elle était abaissée au quart des présences des membres de chacun des Collèges (au lieu de la moitié actuellement) de valider une séance. Ce point ne soulève pas d'opposition même si il pourrait se poser la question de la légitimité des décisions prises dans ces conditions.

En l'absence d'autres commentaires des membres, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

* * *

Le président de séance donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée générale pour aborder les questions diverses qui resteraient en suspens. L'assemblée n'a pas de sujets supplémentaires à aborder.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h 30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires (IT04) et le secrétaire.

Le Président de l'Agence départementale
Ingénierie et Territoires (IT04)


Michel DALMASSO.

